

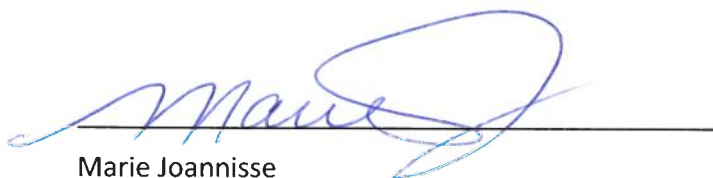
## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, que :

- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2022, le projet de règlement numéro 272-2021 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus révisé a été présenté et a fait l'objet d'un avis de motion.
- Ce code a pour but d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption des règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.
- L'adoption du règlement numéro 272-2021 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de L'Islet révisé est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet qui se tiendra le lundi 4 avril 2022, à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc ainsi qu'en vidéoconférence.
- Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement 272-2022 au bureau municipal situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc aux heures normales de bureau ou directement sur notre site internet.

Donné à L'Islet, ce 21 mars 2022




Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 21 mars 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière